

Plan de mise en œuvre : Cessation des services provinciaux de médecine vétérinaire (SPMV) et transition des fonctions du laboratoire vétérinaire provincial (LVP) et du laboratoire des maladies animales exotiques (LMAE)

Justification

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (N.-B.) reconnaît la nécessité de s'attaquer à son déficit financier tout en favorisant un modèle plus durable et plus efficace pour les services vétérinaires dans la province. Étant l'une des deux seules provinces au Canada, avec Terre-Neuve, à offrir encore des services vétérinaires gérés par le gouvernement, le N.-B. s'apprête à s'aligner sur les pratiques nationales en confiant ce travail au secteur privé. Ce changement crée une occasion pour les cliniques privées et les vétérinaires d'offrir des services plus souples et plus réactifs aux l'industrie agricole de toute la province. En confiant les opérations vétérinaires au secteur privé, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP) peut recentrer ses efforts sur le soutien direct aux agriculteurs en les aidant à développer leurs entreprises, à améliorer leur productivité et à renforcer le secteur agricole. Cette nouvelle approche assure également la surveillance continue de la gestion provinciale des maladies et du bien-être des animaux par l'entremise des fonctions du vétérinaire en chef provincial (VCP) du N.-B., tout en permettant l'innovation du secteur privé afin d'améliorer la prestation des services et de répondre aux besoins changeants des fermes d'élevage, équine et d'agrément du N.-B.

Aperçu

Le plan de mise en œuvre décrit en détail une approche en trois phases pour assurer l'interruption des services provinciaux de médecine vétérinaire (SPMV) et la transition des fonctions du laboratoire vétérinaire provincial (LVP) et du laboratoire des maladies animales exotiques (LMAE). Cette approche progressive, qui couvre les exercices 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, assure une transition ordonnée tout en maintenant une prestation de services ininterrompue.

Objectifs

1. Assurer une transition harmonieuse et systématique des services SPMV et LVP/LMAE.
2. Assurer une surveillance continue de la gestion des maladies et du bien-être des animaux par l'intermédiaire du vétérinaire en chef provincial (VCP) du N.-B.
3. Réduire au minimum les interruptions de service et prévoir une période de transition appropriée.
4. Permettre des services vétérinaires plus agiles et flexible pour les fermes d'élevage, équine et d'agrément dans la province.
5. Fournir un soutien au personnel et aux intervenants touchés.

Vue d'ensemble de la chronologie

- **Phase 1 (2026-2027) :** Cessation des activités de SPMV.
- **Phase 2 (2027-2028) :** Transition et arrêt des fonctions LVP et LMAE.
- **Phase 3 (2028-2029) :** Soutien et suivi.

Phase 1 : 2026-2027 – Transition et arrêt du SPMV

Objectifs

- Transition des opérations de SPMV vers des cliniques privées ou des vétérinaires indépendants.
- Commencer l'évaluation de faisabilité pour que le RPC (Conseil de la recherche et de la productivité) assume les responsabilités de LVP et de LMAE.
- Maintenir le poste de vétérinaire en chef provincial (VCP) du N.-B. pour superviser la gestion des maladies et supporter le bien-être des animaux.

Activités Principales

1. Coordonner les discussions avec les cliniques privées, les vétérinaires, les clients de SPMV, les intervenants et l'Association des médecins vétérinaires du N.-B.
2. Collaboration avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) :
 - Élaborer des options permettant aux vétérinaires touchés d'acquérir des camions et de l'équipement à une juste valeur marchande.
3. Cesser les activités de SPMV comme suit :
 - Opérations équine : d'ici le 31 décembre 2026.
 - Exploitations d'élevage : d'ici le 31 mars 2027.
4. Élaborer et mettre en œuvre un **programme d'enregistrement des vétérinaires privés (PEVP)** visant à supporter les opérations d'élevages commerciales dans les régions sous-desservies à l'échelle provinciale.
 - Ce programme aiderait les vétérinaires privés inscrits au programme à rembourser les kilomètres parcourus pour fournir des soins aux clients à l'extérieur de leur zone de service.
 - L'admissibilité au programme, les exigences et le processus de demande ainsi que le processus de demande de remboursement seront plus en détail.
5. Coordonner avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et du Travail (EPFT) et Travail NB pour aider les vétérinaires touchés qui souhaitent créer leur propre pratique.
6. Faciliter une évaluation de faisabilité avec RPC d'évaluer une justification commerciale valide pour assumer les fonctions LVP et LMAE.

Résultats d'ici le 31 mars 2027

- Les activités de SPMV ont cessé.
- Les clients ont fait la transition vers les services vétérinaires privés.
- Élaboration et mise en œuvre d'un PEVP le 1er avril 2027.
- Évaluation de la faisabilité du rôle de RPC dans la prise en charge des services LVP/LMAE terminés.

Phase 2 : 2027-2028 – Transition et arrêt de LVP et de LMAE

Objectifs

- Transférez les fonctions LVP et LMAE vers RPC au plus tard le 31 mars 2028.
- Faciliter la continuité des services essentiels de laboratoire vétérinaire et de pharmacie dans la province.

Activités Principales

1. Confirmer la capacité du RPC à assumer les fonctions de LVP et de LMAE, en fonction de l'évaluation de faisabilité de la phase 1.
2. Donner au RPC le temps nécessaire pour obtenir les accréditations et les autorisations pour les services de laboratoire et de pharmacie.
3. Élaborer une entente de collaboration avec RPC pour la prise en charge des fonctions LVP et LMAE.
4. Le MAAP soutient l'RPC dans le recrutement, la formation et/ou le redéploiement du personnel nécessaire pour fournir les services.
5. Cesser les activités de LVP et de LMAE d'ici le 31 mars 2028.
6. Mise en œuvre du PEVP pour soutenir les régions sous-desservies.

Résultats d'ici le 31 mars 2028

- Les opérations LVP et LMAE sont passées au RPC.
- Les services de laboratoire vétérinaire et de pharmacie sont maintenus.
- Livraison réussie de la première année du Programme de registre vétérinaire privé.

Phase 3 : 2028-2029 – Soutien et suivi

Objectifs

- Fournir un soutien aux régions sous-desservies en compensant les frais de déplacement des vétérinaires privés qui fournissent des soins aux clients à l'extérieur de leur zone de service.
- Faciliter l'accès en temps opportun aux services d'analyse ainsi que l'accès aux produits pharmaceutiques par l'entremise du RPC.

Activités Principales

- Mise en œuvre continue du PEVP pour la deuxième année.
- Surveillance continue de l'efficacité et de la demande du programme.
- Évaluer les besoins continus du programme au-delà de l'exercice financier 2028-2029.
- Évaluer la prestation des fonctions de laboratoire et des services pharmaceutiques pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins de l'industrie.

Résultats d'ici le 31 mars 2029

- Le MAAP est en mesure de quantifier l'impact et l'efficacité du PEVP en disposant de deux années de données sur la prestation.
- MAAP est en mesure de quantifier et d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du plan et de valider les besoins continus si nécessaire.
- Transfert réussi des fonctions de laboratoire et de pharmacie au RPC répondant aux besoins de l'industrie.
- Les zones sous-desservies sont prises en charge par des soins vétérinaires privés

Rôles et responsabilités

Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP)

- Superviser et gérer le processus de transition, en particulier le soutien du personnel impactés.
- Communiquer avec les intervenants, les clients et les associations impactés.
- Communiquer avec les partenaires fédéraux et provinciaux.
- Élaborer et mettre en œuvre le PEVP.
- Maintenir le poste de vétérinaire en chef provincial (VCP) du N.-B. afin d'assurer une surveillance continue de la gestion des maladies et du bien-être des animaux.
- Diriger les efforts de coordination avec les intervenants, y compris les cliniques privées, les vétérinaires touchés et l'Association des médecins vétérinaires du N.-B.
- Collaborer avec RPC pour réaliser une évaluation de faisabilité.
- Coordonner avec le MTI sur les véhicules et l'équipement excédentaires.
- Coordonner avec l'EPFT et Travail NB les mesures de soutien pour les vétérinaires touchés qui souhaitent mettre sur pied leur propre clinique.

Conseil de la recherche et de la productivité (RPC)

- Effectuer une évaluation de faisabilité pour valider la prise en charge des fonctions LVP et LMAE, y compris les services de laboratoire et de pharmacie, au plus tard à la fin du mois de mars 2028.
- Obtenir les accréditations et autorisations nécessaires.
- Assurer une bonne gestion de la dotation en personnel et des ressources pour répondre aux exigences du service.
- Communiquer les processus d'accéder les fonctions de laboratoire et de pharmacie aux vétérinaires privés, aux cliniques et aux clients de l'industrie.

Indicateurs de rendement clés (IRC)

1. Nombre de vétérinaires privés inscrits au PEVP.
2. Pourcentage de régions sous-desservies soutenues par le PEVP.
3. Transition réussie des activités de SPMV d'ici le 31 mars 2027, avec un certain nombre de cliniques privées offrant des services accrus pour les grands animaux dans la province.
4. Achèvement de la transition vers LVP et LMAE d'ici le 31 mars 2028 et intégration réussie de ces services dans RPC.